

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 5 janvier 2009**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD)

Membre absent excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI

Date de convocation : 23 décembre 2008

**Délibération n° : 9-2009**

**Objet : Devenir des résidences pour personnes âgées**

Le CCAS a engagé depuis deux ans un processus d'adaptation de ses établissements de personnes âgées notamment pour prendre en compte l'augmentation générale du nombre de personnes âgées dépendantes.

Ainsi 3 foyers-résidence sur 4 ont été progressivement transformés en Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il s'agit des « Bégonias », des « Marguerites » et du « Port du Canal », qui assurent désormais une prise en charge globale des personnes (y compris sur le plan des soins). Cette transformation a généré de nouvelles exigences en matière de qualification du personnel, et nécessite aujourd'hui une modernisation des modes de gestion.

De même le devenir du bâti soulève d'importantes questions en raison de l'ancienneté et de l'inadaptation des locaux actuels d'une manière générale.

Face à ces constats, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'approfondir le diagnostic et les perspectives d'évolution en ayant recours à une équipe d'experts, en l'occurrence les cabinets d'Ingénierie Sociale Jean-Michel CAUDRON et AT Conseil Pierre TAVERNIER.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- ✓ la nécessité de faire évoluer le mode de gestion des établissements (plus d'harmonisation entre les EHPAD, une gestion déconcentrée des ressources humaines etc),
- ✓ la nécessité de programmer des rénovations ou/et reconstructions des établissements

Sur la base de cette étude, les principales orientations suivantes sont proposées :

- ✓ la création d'un établissement public autonome pour unifier la gestion des 3 EHPAD, dans le cadre de la fonction publique hospitalière,
- ✓ la reconstruction de l'EHPAD des Bégonias dans le cadre d'un BEA (bail emphytéotique administratif),
- ✓ la rénovation de l'EHPAD du Port du Canal à partir d'une étude approfondie des besoins d'adaptation et de réhabilitation,
- ✓ une réflexion à engager sur le projet d'établissement des Marguerites.

Les membres du Conseil d'Administration valident les orientations proposées.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

21 JAN. 2009



**PUBLIÉ LE** 6 JAN. 2009